|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES SERVICES ET APPLICATIONS SE RAPPORTANT AU TEMPS, AU CLIMAT, À L’EAU ET À L’ENVIRONNEMENT**  **Deuxième session** 17-21 octobre 2022, Genève | **SERCOM-2/INF. 4** |
| Présenté par: Secrétaire général  24.VIII.2022 |

*[Ce document a été traduit à titre indicatif à l’aide d’un système de traduction automatique associé à des mémoires de traduction. Si des efforts raisonnables ont été déployés par l’OMM pour améliorer la qualité de la traduction ainsi produite, aucune garantie, expresse ou implicite, n’est toutefois donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa précision. Les divergences ou différences ayant pu résulter de la traduction vers le français du contenu du document original ne créent aucune obligation et n’ont aucun effet juridique en termes de conformité, d’exécution ou à toute autre fin. Il se peut que certains contenus (tels que les images) n’aient pu être traduits en raison des limites techniques du système. En cas de doute sur l’exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous reporter à l’original anglais qui constitue la version officielle du document].*

## RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DU CONGRÈS ET DU CONSEIL EXÉCUTIF CONCERNANT LA COMMISSION ET MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE

### Introduction

Conformément à la règle 6.10.1(i) du Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240), l’examen des résolutions du Conseil exécutif concernant la Commission est normalement inscrit à l’ordre du jour d’une session ordinaire d’une Commission. Pour être complet, l’examen présenté dans ce document est étendu aux résolutions du Congrès et aux décisions du Conseil exécutif. Une proposition connexe de modification de la règle 6.10.1, i) figure dans le document SERCOM-2/Doc. 8.

Les résolutions, décisions et recommandations en vigueur adoptées par le Congrès, le Conseil exécutif, les conseils régionaux et les commissions techniques peuvent être consultées dans une base de données en ligne à l’adresse: https://tools.wmo.int/wmo-resolutions/index.php.

### Mesures prises en réponse aux résolutions et décisions du Conseil exécutif relatives à la Commission

#### Mesures prises en réponse aux résolutions de la session extraordinaire du Congrès en 2021 (Cg-Ext(2021))

| Résolution | Directives à la Commission ou à son président | Échéance | Bilan des mesures prises – 31 août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 1 (Cg-Ext.(2021)) – Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11113#page=9) | Demande au président de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement, en coordination avec le président de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information, la présidente du Conseil de la recherche et d’autres organes pertinents, de: 1) Lancer un processus d’examen des nouvelles exigences en matière de données pour les systèmes d’alerte et d’aide à la décision axés sur les risques et les impacts; 2) Favoriser l’implication des partenaires concernés, c’est-à-dire des organisations/agences internationales qui dépendent de la prestation de services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux connexes par les Membres, en vue de poursuivre l’application et la mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données; | Sans objet | Le Conseil exécutif a approuvé la stratégie et les mesures du CMSC pour améliorer la visibilité, l’efficacité et la mise en œuvre par le biais de la résolution 1 (EC-75). Voir aussi EC-75/INF. 3.1(1), publié dans toutes les langues officielles.  La résolution et l’INF fournissent une description complète de la voie à suivre. |
| [Résolution 4 (Cg-Ext(2021)) – Perspectives et stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et plan d’action associé](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11113#page=36) | Demande aux présidents des commissions techniques et à la présidente du Conseil de la recherche de passer en revue les activités proposées afin d’harmoniser le plan d’action avec les plans de travail des commissions techniques et du Conseil de la recherche;  Prie également les présidents de la Commission des services, de la Commission des infrastructures, du Conseil de la recherche, des conseils régionaux et du Groupe de coordination hydrologique de veiller, en se fondant sur les avis des conseillers régionaux en hydrologie et avec l’appui du Secrétariat, à bien intégrer, dans les plans de travail et priorités des organes qu’ils dirigent ainsi que dans les projets extrabudgétaires financés par l’OMM, les résultats des forums régionaux trimestriels des conseillers en hydrologie en rapport avec leurs programmes, activités et initiatives; | Sans objet | Le SC-HYD a travaillé en étroite collaboration avec le Groupe de coordination hydrologique pour intégrer dans son futur plan de travail les activités découlant du Plan d’action. Ceci est reflété dans le Doc. 7.1, suite à la recommandation du SC-HYD formulée lors de la SERCOM de considérer les amendements à son plan de travail contenus dans le document 5 du SC-HYD-10.  Les demandes du forum CR V des conseillers en hydrologie ont été prises en compte et le Secrétariat a préparé la note de pré-concept «Intégrer la gestion des crues et des sécheresses pour la résilience face au changement climatique dans les îles du Pacifique» en consultation avec le conseiller hydrologique régional et les Membres. Il a été soumis au Fonds pour l’adaptation le 5 août 2022. |
| [Résolution 5 (Cg-Ext(2021)) – Mise en œuvre avancée de certains éléments du Plan d’action pour l’hydrologie](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11113#page=155) | Prie en outre le président de la Commission des services d’étudier les moyens d’assurer un soutien opérationnel supplémentaires au système d’indications relatives aux crues éclair et à d’autres systèmes de prévision des crues éclair et des inondations, dans le cadre de l’Initiative sur la prévision des crues, l’une des principales initiatives hydrologiques répertoriées dans la résolution 25 (Cg-18); | Sans objet | Les attributions du Comité de gestion du programme du Système d’indications relatives aux crues éclair à couverture mondiale ont été élaborées et approuvées par le SC-HYD lors de sa dixième réunion (voir Doc. 4.5 SC-HYD-10).  Les recommandations de la quatrième réunion du Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues ont été examinées par le SC-HYD (voir décision 3 (EC-75)) et le plan de travail du SC-HYD a été modifié en conséquence. |
| [Résolution 6 (Cg-Ext (2021)) – Déclaration de l’OMM sur l’eau et Coalition sur l’eau et le climat](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11113#page=193) | Demande aux présidents de la Commission des services, de la Commission des infrastructures, du Conseil de la recherche et des conseils régionaux, de tenir compte, en collaboration avec le président du Groupe de coordination hydrologique, des recommandations du Conseil exécutif liées à la Coalition sur l’eau et le climat lors de la mise au point de leurs plans de travail et activités; | Sans objet | Avant la soixante-quinzième session du Conseil exécutif (EC-75), aucune recommandation n’a été faite.  Pour la marche à suivre, voir la décision 5 (EC-75) ci-dessous. |

#### Mesures prises en réponse aux résolutions et décisions lors de la soixante-douzième session du Conseil exécutif (EC-72)

Les actions menées en réponse aux résolutions et décisions de l’EC-72 ont été prises en compte et approuvées par la Commission via la décision 4 (SERCOM-1).

#### Mesures prises en réponse aux résolutions et décisions lors de la soixante-troizième session du Conseil exécutif (EC-73)

| Résolution/Décision | Directives à la Commission ou à son président | Échéance | Bilan des mesures prises – 31 août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 2 (EC-73) – Plan schématique de mise en œuvre de la méthode de classification des phénomènes dangereux](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=14) | Prie la SERCOM: 1) D’élaborer un plan de mise œuvre complet définissant clairement les rôles et responsabilités des SMHN et des Centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS), sur la base du plan schématique de mise en œuvre figurant dans l’annexe de la présente résolution, sous la conduite du Comité permanent pour la prévention des catastrophes et les services destinés au public (SC-DRR), en concertation avec les conseils régionaux, l’INFCOM et les autres organes concernés; 2) D’orienter l’élaboration du plan de mise en œuvre de façon à prendre en compte comme il convient les lacunes et les difficultés relevées dans le cadre des deux projets pilotes menés dans le CR VI (Europe) et le CR V (Pacifique Sud-Ouest), les rôles et responsabilités des centres du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) et les ressources disponibles par rapport à d’autres initiatives de l’OMM correspondantes; 3) De superviser la mise en œuvre de la méthode de classification des phénomènes dangereux et de formuler des recommandations concernant sa révision, si nécessaire, en collaboration avec les Membres et les conseils régionaux; 4) De collaborer avec l’INFCOM pour élaborer des textes réglementaires et des documents d’orientation se rapportant à la mise en œuvre opérationnelle de cette méthode; 5) De collaborer avec le Conseil de la recherche sur les questions scientifiques qui concernent les processus d’identification et de détermination des causes ainsi que les dangers (y compris les phénomènes extrêmes) et leurs impacts sur la société; 6) De collaborer avec les conseils régionaux au sujet de la mise en œuvre et du perfectionnement de la méthode grâce à des expériences pratiques pour s’assurer que la classification de l’OMM prendra bien en compte les phénomènes observés dans toutes les régions et n’en négligera aucun; 7) De collaborer avec les organismes compétents des Nations Unies, le secteur privé, notamment les compagnies d’assurance et de réassurance, et d’autres organisations, pour faciliter la mise en œuvre et la coordination des méthodes de comptabilisation des pertes et des dommages; | Sans objet | La SERCOM-2 examinera le plan de mise en œuvre de la classification des phénomènes dangereux de l’OMM au titre du point 5.6 de l’ordre du jour et soumettra une recommandation à l’EC-76 par le biais du document SERCOM-2/Doc. 5.6(3). |
| [Résolution 3 (EC-73) – Note de synthèse sur le système mondial de classification des sécheresses](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=19) | Prie la SERCOM de continuer de développer le concept de système mondial de classification des sécheresses et d’élaborer un plan de mise en œuvre pour tester ce concept, en confiant ces activités au Comité permanent des services à l’agriculture (SC-AGR), qui sera assisté par le SC-HYD, le Comité permanent des services climatologiques (SC-CLI) et tout autre organe compétent, y compris le Programme mondial de recherche sur le climat, en ce qui concerne les changements à long terme et les projections futures relatives à la sécheresse et les mécanismes pertinents de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; | Sans objet | L’Équipe d’experts sur la sécheresse du SC-AGR a travaillé sur le plan de mise en œuvre avec les Comités directeurs de la SERCOM concernés. Il reste encore du travail à faire car il s’agit d’une question complexe. |
| [Résolution 4 (EC-73) – Mécanisme de l’OMM permettant d’identifier les stations d’observation dont les relevés portent sur de longues périodes](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=21) | Invite la SERCOM, en étroite collaboration avec l’INFCOM, à diriger la coordination des activités prévues dans la feuille de route et à prendre contact avec les experts compétents; | Sans objet | La phase d’essai sur la reconnaissance des stations d’observation marine et hydrologique a été menée avec succès, le mécanisme et les critères pour la reconnaissance nationale des stations d’observation de plus de 75 ans ont été développés, le paragraphe du Manuel sur le Cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité (OMM-N° 1238) sur le mécanisme de reconnaissance a été rédigé pour refléter le mécanisme dans le *Règlement technique* de l’OMM; tout ce qui précède est pris en compte dans le document SERCOM-2/Doc. 5.5(6). |
| [Résolution 6 (EC-73) – Document de réflexion sur la Stratégie de durabilité pour le Système d’indications relatives aux crues éclair à couverture mondiale](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=29) | Demande à la SERCOM de finaliser le texte définitif de la Stratégie de durabilité pour le Système d’indications relatives aux crues éclair à couverture mondiale, en coopération avec le Groupe de coordination hydrologique, le Conseil de la recherche et les conseils régionaux qui accueillent des centres régionaux du Système, et de soumettre ce texte au Congrès pour approbation, lors de sa session extraordinaire de 2021 (Cg-Ext(2021)); | Sans objet | La stratégie de durabilité pour le Système d’indications relatives aux crues éclair à couverture mondiale a été approuvée par la résolution 5 du Cg-Ext(2021).  En outre, les attributions du Comité de gestion du programme ont été élaborés et approuvés par le SC-HYD lors de sa dixième réunion (voir Doc. 4.5, SC-HYD-10).  Le Groupe d’étude des services de santé intégrés (SG-HEA) soumet le projet de plan de mise en œuvre des sciences et services de santé intégrés en tant que SERCOM-2/Doc. 5.10(4). |
| [Résolution 8 (EC-73) – Services de santé intégrés](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=34) | Prie la SERCOM d’élaborer des mécanismes appropriés, en collaboration étroite avec l’INFCOM, le Conseil de la recherche et d’autres organes compétents de l’OMM, pour la mise en œuvre de services de santé intégrés conformément à la résolution 33 (Cg-18) – Faire progresser les services de santé intégrés, notamment des liens directs avec le Cadre mondial pour les services climatologiques, en particulier le Système mondial d’alerte multidanger de l’OMM. | Sans objet | La matrice de maturité en matière de gestion des données climatiques a été développée et mise en œuvre pour les ensembles de données régionaux et nationaux; Portail pour les ensembles de données évaluées en cours de développement (version bêta déjà disponible), document d’orientation presque terminé. |
| [Résolution 20 (EC-73) – Exigences relatives aux services climatologiques pour la mise à jour du Manuel sur le Cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=361) | Prie la SERCOM d’évaluer les progrès réalisés par les Membres en tirant parti de ces réglementations dans le cadre de leurs activités climatologiques, et de recenser les nouveaux besoins en données de ces activités; | Sans objet | La phase d’essai sur la reconnaissance des stations d’observation marines et hydrologiques a été menée avec succès, le mécanisme et les critères pour la reconnaissance nationale des stations d’observation de plus de 75 ans ont été développés, le paragraphe du Manuel sur le Cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité (OMM-N° 1238) sur le mécanisme de reconnaissance a été rédigé pour refléter le mécanisme dans le *Règlement technique* de l’OMM; tout ce qui précède est reflété dans le document SERCOM-2/Doc. 5.5(6). |
| [Résolution 21 (EC-73) – Modernisation des données climatiques - Projet de spécifications du système ouvert de gestion des données climatiques](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=363) | Prie l’INFCOM, en étroite collaboration avec la SERCOM, de: 1) Diriger le développement et la mise en œuvre du Projet de spécifications du système ouvert de gestion des données climatiques conformément aux spécifications du Système de gestion des données climatiques (*Climate Data Management System Specifications* (WMO-No. 1131)); 2) S’assurer que les principes de conception du projet susmentionné sont compatibles avec la stratégie afférente à la version 2.0 du Système d’information de l’OMM (SIO); 3) Mettre à jour les spécifications des Systèmes de gestion des données climatologiques (*Climate Data Management System Specifications* (WMO-No. 1131)) en ce qui concerne la gestion de l’information; | Sans objet | Le développement du Projet de spécifications du système ouvert de gestion des données climatiques a progressé conformément au calendrier, la publication WMO-No. 1131 est en cours de révision par le consultant et l’ET-DRC, le pilote de la version 2.0 du SIO pour le Projet susmentionné est en cours de discussion. |
| [Résolution 28 (EC-73) – Stratégie de collaboration OMM-COI](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=478) | Prie la SERCOM, l’INFCOM, le Conseil de la recherche, les conseils régionaux, le Groupe d’experts pour le développement des capacités et tout autre organe subsidiaire compétent de définir les mesures prioritaires à mener à bien en vue de l’élaboration d’un projet de plan de mise en œuvre des activités de l’OMM concernant les océans; | Sans objet | En cours. |
| [Résolution 30 (EC-73) – Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11008#page=495) | Prie l’INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche d’intégrer dans leurs programmes de travail respectifs les priorités et les activités techniques, opérationnelles et scientifiques qui relevaient jusque-là de la compétence du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne; Prie également l’INFCOM, la SERCOM et le Conseil de la recherche d’élaborer conjointement une feuille de route pour la transition entre la recherche scientifique et la fourniture de services, prévoyant le passage de la mise en œuvre du Projet de prévision polaire du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps à l’intégration de ses résultats dans le cadre du SMTDP, de même que définir de nouvelles priorités de recherche, notamment en contribuant aux perspectives que doit élaborer le Groupe consultatif scientifique; | Sans objet | En consultation avec les responsables du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour les observations, la recherche et les services relatifs aux régions polaires et de haute montagne, de l’INFCOM et du Conseil de la recherche, l’intégration des composantes du Groupe d’experts susmentionné dans le programme de travail de la SERCOM et le développement d’un nouvel objectif stratégique dans le cadre du but à long terme 1 sont étudiés plus en détail par le groupe de gestion de la SERCOM, tandis que le Comité permanent sur les services climatologiques (SC-CLI) dirige l’intégration des réseaux de centre climatologique régional polaire et des forums régionaux sur l’évolution probable du climat polaire associés dans les nouvelles structures des commissions techniques. |

#### Mesures prises en réponse aux résolutions et décisions lors de la soixante-quinzième session du Conseil exécutif (EC-75)

| Résolution/Décision | Directives à la Commission ou à son président | Échéance | Bilan des mesures prises – 31 août 2022 |
| --- | --- | --- | --- |
| [Résolution 1 (EC-75) – Stratégie et mesures visant à améliorer la visibilité, l’efficacité et la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d03-1(1)-GFCS-STRATEGY-ENHANCED-IMPLEMENTATION-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif prie la SERCOM:  1) D’analyser les exemples représentatifs du CMSC en matière d’agriculture et de sécurité alimentaire, de ressources en eau, de santé, d’énergie et de réduction des risques de catastrophes;  2) De rassembler les documents stratégiques pertinents préparés par ses organes subsidiaires en vue d’orienter le développement des services climatologiques pour les applications urbaines, maritimes, aéronautiques ainsi que celles qui sont relatives aux infrastructures nationales;  3) De continuer à développer et compléter les orientations existantes en collaboration avec les conseils régionaux, les partenaires et le secteur privé, afin d’améliorer leur utilité pour guider la mise en œuvre des services climatologiques, en accordant une attention particulière à la définition des besoins des utilisateurs;  Prie le Conseil de la recherche, l’INFCOM et la SERCOM d’intensifier leur collaboration sur tous les aspects de la mise en œuvre de la présente résolution, notamment:  1) En collaborant sur la conception des mises à jour des piliers techniques pour la période suivante du plan de mise en œuvre du CMSC et en formulant des recommandations à l’intention du Congrès;  2) En s’engageant dans des activités de recherche et développement, de concert avec les parties prenantes utilisatrices, afin de soutenir l’articulation des connaissances et des services relatifs aux mesures d’atténuation et d’adaptation;  3) En élaborant des modèles pour les composantes des systèmes et la fourniture des services qui puissent être adaptés en vue de leur intégration aux projets d’investissement pour le climat; | Sans objet | Ce travail a été repris par le Comité permanent des services climatologiques et les autres organes de la SERCOM concernés (le SC-AGR, le SC-HYD, le Comité directeur sur la réduction des risques de catastrophes, le SG-HEA, et le Groupe d’étude des services énergétiques intégrés). |
| [Résolution 3 (EC-75) – Initiative mondiale de l’ONU relative aux systèmes d’alerte précoce et à l’adaptation](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d04(2)-UN-GLOBAL-EARLY-WARNING-ADAPTATION-INITIATIVE-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif prie la SERCOM:  1) La SERCOM de superviser, d’entente avec l’INFCOM, le Conseil de la recherche, le Groupe d’experts pour le développement des capacités, et avec le soutien du Secrétariat, l’élaboration d’un plan d’action initial, en adéquation avec le prochain Plan stratégique, et fondé sur les besoins des Membres les plus vulnérables qui ont besoin d’aide pour mettre en place des services d’alerte précoce de bout en bout efficaces, en réponse à «l’Initiative mondiale de l’ONU pour les systèmes d’alerte précoce et l’adaptation», ce plan d’action comprenant des cadres d’orientation et de soutien pour remédier au manque d’homogénéité de la couverture des risques, étendre la portée des Centres météorologiques régionaux spécialisés existants et mettre en place des partenariats avec les parties prenantes, y compris le secteur privé afin de diffuser des alertes pour tous les citoyens de la planète de manière durable; | CCNUCC/COP28  EC-76 | Les travaux sont en cours avec l’aide d’un consultant.  Un atelier de consultation avec les partenaires est prévu au Caire, en Égypte, les 5 et 6 septembre dans le cadre de la préparation de la CCNUCC/COP27.  Une conférence technique conjointe est prévue entre les deuxièmes sessions de la SERCOM et de l’INFCOM. |
| [Résolution 4 (EC-75) – Développement d’une infrastructure mondiale de surveillance des gaz à effet de serre coordonnée par l’OMM](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d04(3)-GLOBAL-GREENHOUSE-GAS-MONITORING-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif:  Décide de créer un groupe d’étude mixte comprenant des membres de l’INFCOM, de la SERCOM et du Conseil de la recherche, et faisant intervenir des parties prenantes extérieures au besoin:  1) Élaborer le concept, notamment en définissant la vision future des activités relatives aux gaz à effet de serre coordonnées par l’OMM, ses résultats, les contributions escomptées des Membres et les avantages attendus pour ces derniers, en tirant parti des synergies avec les cadres existants, tels que la Veille de l’atmosphère globale (VAG) et le Système mondial intégré d’information sur les gaz à effet de serre;  2) Soumettre une proposition finale du concept relative à son architecture, précisant les principaux écarts entre les besoins opérationnels des Membres et les activités pertinentes en cours menées par l’OMM au Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, en 2023;  Décide en outre de déléguer le pouvoir d’élaborer et d’approuver le mandat de ce groupe d’étude au président de l’INFCOM, au président de la SERCOM et à la présidente du Conseil de la recherche; | [EC-76]  Cg-19 | Des réunions hebdomadaires du Groupe d’études sur les gaz à effet de serre ont eu lieu pour approfondir les concepts et la vision initiaux. |
| [Résolution 5 (EC-75) – Amendements au Règlement intérieur des commissions techniques](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d05-3(1)-AMENDMENTS-ROP-TECHNICAL-COMMISSIONS-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif:  Décide de modifier le Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240) tel qu’indiqué dans l’annexe de la présente résolution;  Prie le Secrétaire général de publier la nouvelle version du Règlement intérieur. | Sans objet | Ces modifications seront prises en compte dans la prochaine édition de la publication N° 1240 de l’OMM. |
| [Résolution 8 (EC-75) – Examen des résolutions et décisions antérieures du Conseil exécutif](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d08-REVIEW-OF-PAST-RESOLUTIONS-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif prie également:  1) Les conseils régionaux et les commissions techniques: a) d’examiner et de synthétiser leurs résolutions et décisions en vigueur (y compris celles adoptées par les anciennes commissions techniques) conformément à leur règlement intérieur, c’est-à-dire, respectivement, à la règle 6.11.1, g) (Règlement intérieur des conseils régionaux (OMM-N° 1241)) et à la règle 6.10.1, h) (Règlement intérieur des commissions techniques (OMM-N° 1240)); et b) de faire un compte rendu sur les progrès réalisés à la soixante-seizième session du Conseil exécutif (EC-76); | EC-76 | L’examen des résolutions et des recommandations des commissions techniques précédentes, entrepris conjointement avec l’INFCOM, sera examiné dans les documents SERCOM-2/Doc. 11.1 et INF. 11.1.  La révision des résolutions et décisions antérieures de la SERCOM sera examinée dans les documents SERCOM-2/Doc. 11.2 et INF. 11.2. |
| [Décision 4 (EC-75) – Approches proposées en matière de continuité des activités et de planification d’urgence](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d03-1(3)-APPROACHES-TO-BUSINESS-CONTINUITY-PLAN-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif décide:  2) De demander au Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités de collaborer, selon qu’il conviendra, avec les commissions techniques, les conseils régionaux, le Conseil de la recherche, les autres organes de l’OMM et ses partenaires afin de formuler des conseils concernant le type de développement des capacités nécessaire pour améliorer la continuité des activités des Membres et de les intégrer dans la stratégie du Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités;  3) De demander aux commissions techniques de collaborer, selon qu’il conviendra, avec le Groupe d’experts du Conseil exécutif pour le développement des capacités, les conseils régionaux, le Conseil de la recherche, les autres organes de l’OMM et ses partenaires afin de recueillir des exemples des différents niveaux de capacité des Membres pouvant servir de référence aux autres Membres dans le but d’élaborer des textes d’orientation, notamment à l’intention des Membres qui ont besoin d’aide pour ce qui concerne la continuité des activités et la planification d’urgence, en s’appuyant sur les approches initiales énoncées dans l’annexe de la présente décision; | Sans objet | Les mesures visant à mettre en œuvre les directives du Conseil exécutif seront entreprises après la deuxième session de la SERCOM. |
| [Décision 5 (EC-75) – Examen des orientations proposées par la Coalition sur l’eau et le climat](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d03-1(4)-WATER-AND-CLIMATE-COALITION-GUIDANCE-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif prie:  1) Les commissions techniques, en coopération avec le Groupe de coordination hydrologique, le Conseil de la recherche et d’autres organes pertinents, de déterminer la position des activités proposées pour la Coalition par rapport au Plan d’action de l’OMM pour l’hydrologie, et dans les cas où elles sont alignées sur le Plan d’action, d’accélérer les activités en cours des commissions techniques qui appuient les objectifs de la Coalition, et de soumettre en outre au Conseil exécutif, lors de sa soixante-seizième session, des propositions décrivant la manière dont l’OMM devrait répondre à d’autres exigences découlant de l’appel des chefs de file de la Coalition sur l’eau et le climat sur la base du Plan d’action de l’OMM pour l’hydrologie; | EC-76 | Le président du Groupe de coordination hydrologique est en train de mettre en correspondance les activités de la Coalition sur l’eau et le climat avec le plan d’action de l’OMM pour l’hydrologie et la proposition sera développée en consultation avec les commissions techniques, le Conseil de la recherche et d’autres organismes pertinents avant la soixante-seizième session du Conseil exécutif (EC-76). |
| [Décision 7 (EC-75) – Accélération du recueil des normales climatologiques standard pour la période 1991-2020](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d03-2(2)-CLIMATOLOGICAL-STANDARD-NORMALS-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif décide:  4) De prier les présidents des commissions techniques de:  a) Promouvoir le concept des normales climatologiques standard et de souligner l’urgence du recueil de ces données auprès des Membres pour la période 1991-2020, en s’appuyant sur leurs réseaux d’experts, et de fournir l’expertise nécessaire aux Membres pour calculer et communiquer les normales climatologiques standard pour la période 1991-2020;  b) Contribuer, par l’intermédiaire de leurs équipes d’experts compétentes, à une évaluation des activités de recueil des normales climatologiques standard de l’OMM pour la période 1991-2020, s’accompagnant de la création d’un répertoire des enseignements tirés à ce jour et de l’élaboration de recommandations supplémentaires pour tirer le meilleur parti des évolutions en cours dans les domaines du WIGOS et du SIO, afin de produire des données quotidiennes haute qualité de séries chronologiques à l’appui des activités futures de calcul et de recueil des normales climatologiques standard de l’OMM; | Sans objet | Le deuxième cycle de consultation régionale en ligne a été mené (plus de 400 participants inscrits).  Les Bureaux régionaux reçoivent des mises à jour mensuelles des soumissions afin d’assurer un suivi individuel auprès des Membres.  Le tableau de bord de la collecte des normales climatologiques est sur le point d’être achevé.  Une formation mondiale en ligne sur le logiciel de calcul des normales climatologiques aura lieu à la fin du mois d’août.  Des documents ont été rédigés pour l’INFCOM-2 et la SERCOM-2 pour une alerte de dernière minute.  La collecte des normales climatologiques est en cours. |
| [Décision 15 (EC-75) – Note de synthèse relative à la désignation des commissions techniques pour approuver les publications non réglementaires](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d05-3(2)-APPROVAL-OF-NON-REGULATORY-PUBLICATIONS-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif, ayant examiné la recommandation du Comité de coordination technique, décide:  1) D’approuver les changements proposés dans la note de synthèse relative à la désignation des commissions techniques pour approuver les publications non réglementaires, qui figure en annexe de la présente décision;  2) De demander au Secrétaire général de préparer les amendements requis au Règlement général et au Règlement technique et de les soumettre lors de la soixante-seizième session du Conseil exécutif (EC-76) afin qu’il les examine et formule des recommandations à l’intention du Congrès. | EC-76 | La désignation des commissions techniques pour l’approbation des publications non réglementaires sera examinée par l’EC-76 pour une recommandation au Cg-19. |
| [Décision 17 (EC-75) – Initiatives actuelles et prévues pour faire progresser les évaluations socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d05-4(2)-INITIATIVES-TO-ADVANCE-SOCIOECONOMIC-ASSESSMENTS-approved_en.docx&action=default) | Le Conseil exécutif décide:  De saluer la proposition du Secrétariat au titre du nouveau domaine thématique correspondant aux avantages socio-économiques des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques, et consistant à:  b) Mettre en place le Groupe d’experts sur les avantages socio-économiques afin qu’il fournisse au Secrétaire général des conseils sur les moyens de développer et de coordonner les activités en rapport avec les avantages socio-économiques et qu’il établisse des rapports à ce sujet à l’intention du Comité consultatif en matière de politiques générales, en s’appuyant sur les connaissances et les compétences scientifiques de l’INFCOM et de la SERCOM; | Sans objet | Étant donné que l’évaluation systématique des avantages socio-économiques et d’autres évaluations pertinentes des produits et des services, axées sur le marché, est incluse dans le mandat spécifique de la SERCOM (résolution 7 (Cg-18)), il est prévu que l’expérience acquise par ses organes subsidiaires dans le domaine des avantages sociaux-économiques soit mise à la disposition du Groupe d’experts susmentionné. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_